

DEL F : qu'est-ce que c'est ?

mercredi 30 septembre 2015, par [admin](#)

Les élèves de l'UPE2A du Collège Jean Moulin passent leur examen du **DEL F** du mardi 19 mai 2015 au vendredi 22 mai 2015.

En quoi consiste cet examen ?

Le **Diplôme d'Etudes en Langue Française** est un diplôme qui valide les connaissances en Français Langue Seconde, selon les mêmes critères que ceux inscrits dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.



C'est ainsi que les élèves de l'UPE2A du Collège Jean Moulin, en fonction de leur arrivée ou de leur aptitude à acquérir la langue française, sont inscrits pour des niveaux A1 ou A2 ou B1.

Pour chaque niveau, le diplôme se décline en deux épreuves :

- une épreuve collective, notée sur 75 points ;
- une épreuve individuelle, notée sur 25 points. Le seuil de réussite pour obtenir le diplôme est de 50 sur 100 points ; la note minimale requise par épreuve est 5 sur 25. La durée totale des épreuves collectives varie entre 1h30 (niveau A1) à 2h (niveau B1)

Que comprennent les épreuves collective et individuelle ?

Les épreuves collectives évaluent :

- 1) la compréhension de l'oral
 - Il s'agit de répondre à des questionnaires sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne - des extraits de radio, des annonces publiques ou scolaires...
 - Les réponses peuvent se faire sous forme de phrases, de qcm, d'appariement. Les questions sont lues par l'apprenant qui doit donc maîtriser une lecture plus ou moins correcte des consignes du français.
- 2) la compréhension des écrits
 - Il s'agit de lire et de répondre à des questions sur l'explicite et sur l'implicite portant sur trois ou quatre courts documents (courriels, annonces publicitaires, textes argumentatifs ou littéraires..) ayant trait à des situations de la vie quotidienne ou en lien avec l'actualité.
- 3) la production écrite
 - Il s'agit de rédiger deux brèves productions écrites (lettre amicale ou message, formulaire d'inscription...) Il va falloir décrire un événement ou des expériences personnelles (souvent en

lien avec des manifestations culturelles) ; et écrire pour inviter, remercier, s'excuser, demander, informer, féliciter...

L'épreuve individuelle évalue la production orale.

L'élève face à un jury composé de deux personnes doit parler de 5 à 20 minutes, selon le niveau passé. L'examen oral est en trois temps : un monologue de présentation de soi, un entretien dirigé (oral en interaction) et un exercice en interaction (saynète de la vie quotidienne ou argumentation orale sur un fait de société..)

Pour les niveaux A2 et B1, un temps de préparation est donné. En A1, l'oral se fait sans temps de préparation.